

Brèves de Santeny

Avril 2024



Info voirie

RÉAMÉNAGEMENT de la rue des Marais

À partir du 1^{er} mai 2024, la rue des Marais va bénéficier d'aménagements structurants, visant à autoriser l'accès des Santenois aux commerces et aux quartiers tout en améliorant la sécurité des résidents. Cette rue, toujours en sens unique depuis l'intersection rue des Marais / rue de la Prairie jusqu'à la rue de la Libération, sera désormais soumise à de nouvelles règles de circulation et de priorité.

LES TROIS OBJECTIFS DE CE RÉAMÉNAGEMENT

1

AUTORISER L'ACCÈS AUX QUARTIERS ET AUX COMMERCES

Une des modifications les plus notables concerne l'accès à la rue des Marais depuis la rue de la Libération. Avec une adaptation des panneaux «sauf desserte quartiers et commerces», les résidents et visiteurs auront désormais la possibilité de tourner à droite au stop. **Cependant, cet accès ne sera pas prioritaire ni enregistré par les GPS, visant ainsi à réduire le trafic extérieur et préserver la quiétude des habitants.**

2

RENFORCER LA SÉCURITÉ : LIMITATION DE VITESSE ET TROTTOIRS ADAPTÉS

Pour assurer la sécurité des usagers de la rue des Marais, des changements majeurs de voirie vont être mis en place.

Parmi eux :

→ Limitation de vitesse : la vitesse sera dorénavant **limitée à 30 km/h**, réduisant ainsi les risques d'accidents et assurant la sécurité des piétons et des conducteurs.

→ Aménagement de trottoirs : des **trottoirs de 1,40 m** seront aménagés du côté de la Maison de Retraite, offrant un espace sécurisé aux piétons.

→ Nouveaux marquages «**passage piétons**».

3

LIMITER L'IMPACT DU TRAFIC DE TRANSIT : SENS INTERDIT ET ÉCLUSES* (une méthode qui a fait ses preuves)

Grâce à la **mise en place du sens interdit et des écluses**, l'impact du trafic de transit sera considérablement limité. Ces mesures visent spécifiquement à décourager les véhicules en transit, préservant ainsi la tranquillité des résidents et contribuant à une diminution significative de la congestion routière dans la rue des Marais.

PRINCIPES DE CET AMÉNAGEMENT

→ Nouveaux panneaux de signalisation

→ **Zone 30** dans tout le périmètre concerné par le réaménagement

→ Capitaliser sur l'expérience acquise lors de l'aménagement de la rue Jacques Prévert*

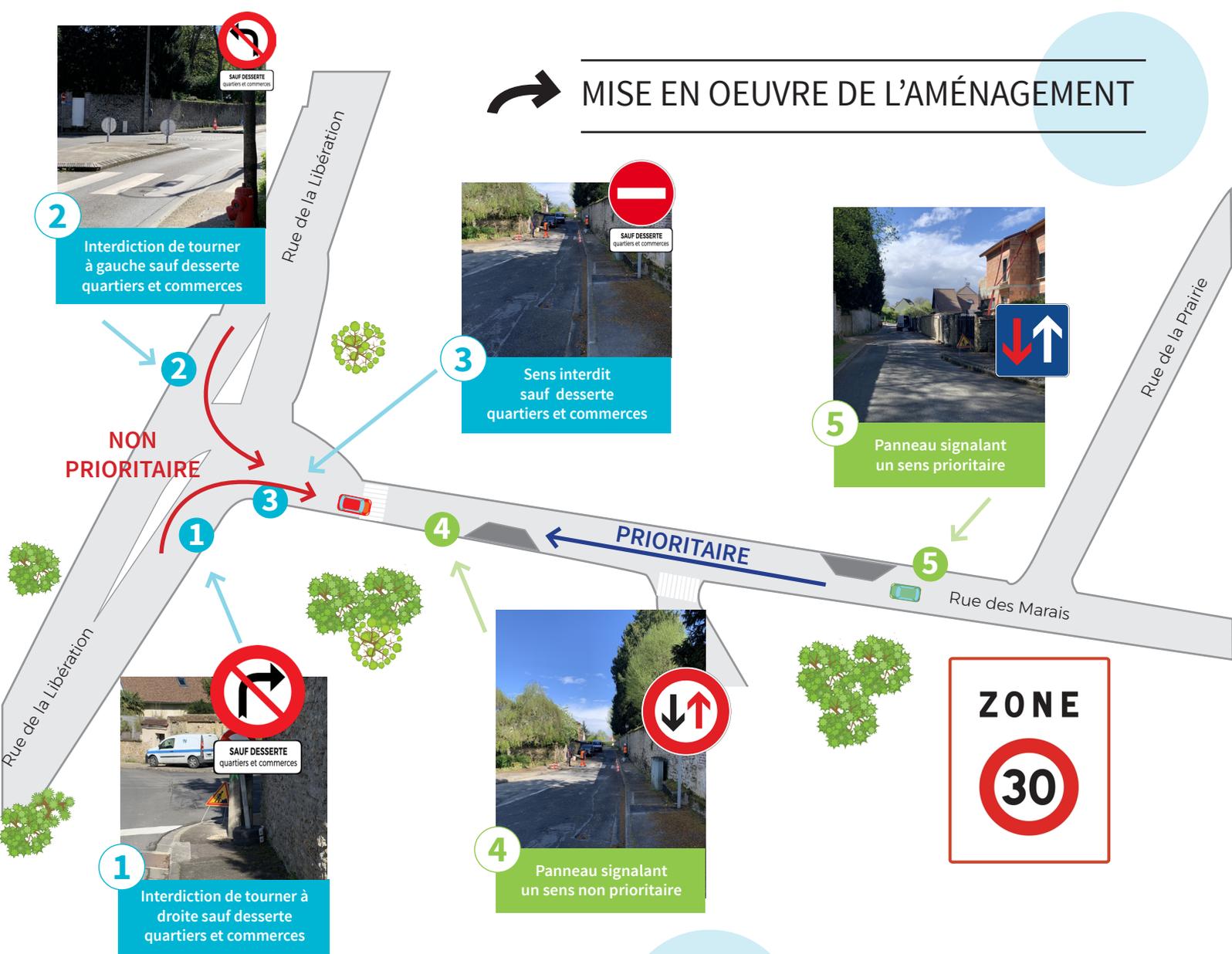


LE SAVIEZ-VOUS* ?

Une réussite démontrée par les nouveaux comptages réalisés en 2024

Le réaménagement de la rue Jacques Prévert avec notamment la mise en place d'écluses a généré **une baisse de 32% du trafic** deux sens confondus (passage de près de 1 100 véhicules par jour en 2021 à environ 700 en 2024, deux sens confondus). Cette baisse du nombre de véhicules journaliers s'est également accompagnée d'**une baisse de la vitesse sur l'axe de 5 km/h**.

MISE EN OEUVRE DE L'AMÉNAGEMENT



DÉCRYPTAGE

- 1 Panneau « interdiction de tourner à droite sauf desserte quartiers et commerces » rue de la Libération (en provenance de la Nationale 19) avant le carrefour de la rue de la Libération et de la rue des Marais.
- 2 Panneau « interdiction de tourner à gauche sauf desserte quartiers et commerces » rue de la Libération (en provenance de la rue de la Mairie) avant le carrefour de la rue de la Libération et de la rue des Marais.
- 3 Panneau « sens interdit sauf desserte quartiers et commerces » à l'entrée de la rue des Marais.
- 4 Panneau « sens non prioritaire » devant une écluse, nouvellement créée à l'entrée de la rue des Marais en direction de l'avenue du Général Leclerc. Les automobilistes ne seront pas prioritaires.
- 5 Panneau « sens prioritaire » devant une écluse, rue des Marais après l'intersection avec la rue de la Prairie. Les automobilistes seront prioritaires en direction de la rue de la Libération.

QUELQUES CHIFFRES

Evolution du trafic

Etudes réalisées par la société CD VIA qui accompagne la commune depuis 2016 en matière de donnée de flux de circulation.

Un indicateur à surveiller :

→ Avenue du Rollet

- 2016 : 6 000 véhicules/jour
- 2024 : 12 000 véhicules/jour

→ Rue des Marais

- 2016 : 900 véhicules/jour
- Septembre 2021 : 1 050 véhicules/jour
- Prévision estimée en 2022 : 1 750 véhicules/jour
- Janvier 2024 : 1 220 véhicules/jour (+16% d'augmentation du flux malgré la fermeture de la rue de la Fontaine)

Une solution équilibrée et satisfaisante au regard d'une tendance générale qui est l'accroissement des flux de véhicules (+200% sur la période 2016-2024 en entrée de village)